

rejeter la motion, une raison aussi étrangère au sujet, car ce que nous pouvons dire au cours de la discussion doit être jugé au Parlement et par les membres du Parlement; à ce propos, le ministre ou n'importe quel autre député s'opposant à la motion ne peut nous empêcher d'exercer notre droit de la discuter.

On ne peut contester le droit de la débattre. C'est à nous-mêmes qu'il appartient de déterminer ce que nous allons dire. Je tiens à préciser que l'un et l'autre des honorables représentants n'ont fait autre chose que de contester la base même du gouvernement démocratique et parlementaire: le droit au débat; ils n'ont rien dit qui se rapporte à l'urgence du débat.

L'hon. M. Nicholson: Le député me permettrait-il de poser une question?

L'hon. M. Fulton: Certainement.

L'hon. M. Nicholson: Ne serait-ce pas plutôt une question visant l'opportunité du débat que l'urgence même—l'urgence du débat en ce moment, plutôt que demain ou plus tard.

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, à mon avis, le ministre du Travail a démontré clairement par sa question la tendance malheureuse qu'a le gouvernement à temporiser, à atermoyer... (*Applaudissements*)... jusqu'à ce que la question ne soit plus seulement urgente mais soit devenue une crise quasi insoluble. Voilà pourquoi il s'oppose à cette motion, et c'est pourquoi le député d'Ontario (M. Starr) a aussi sagement soulevé la question aujourd'hui, alors qu'elle n'est pas encore trop urgente, qu'elle n'est pas encore devenue une crise insoluble. Rien ne peut démontrer plus clairement l'urgence de la chose, que la question même posée par le ministre.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, j'appuie le député d'Ontario (M. Starr) et je suis de l'avis du député de Kamloops (M. Fulton); il s'agit ici d'une question d'urgence publique pressante, la chose est indiscutable. L'urgence du débat est la seule question en jeu, semble-t-il, et toute la situation peut se résumer en quelques mots: le gouvernement cherche à temporiser et à différer la chose encore un peu.

Au dire de certains ministres, le juge avait été désigné à titre de conciliateur seulement,

et non de médiateur, et ils ne peuvent par conséquent accepter ses recommandations. Mais je tiens à signaler que le juge a été nommé par le gouvernement. Les employés ont accepté ses recommandations, mais l'employeur, le gouvernement, non. Le gouvernement a désigné cet homme. Il a reçu son rapport et maintenant il refuse d'accepter les recommandations du juge.

Ce que veut le Crédit social et le Ralliement créditiste, c'est d'attendre qu'une grève se déclanche, d'attendre que les répercussions des atermoiements du gouvernement se fassent sentir. Comme je l'ai signalé à maintes reprises, le gouvernement sait qu'il compte douze groupes distincts à Air Canada. Il y a des employés bien à lui. Les industries essentielles ont été constamment importunées par des grèves, au cours de l'année dernière. Ce fut une année de grève et le gouvernement n'a rien fait pour remédier à la situation. Il me semble, monsieur l'Orateur, que si jamais la question de l'urgence du débat s'est posée, s'il y eut jamais une crise nationale devant faire l'objet d'un débat, c'est bien maintenant. Le moment est venu d'amorcer un débat et de régler une question que le gouvernement est incapable de résoudre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je n'ai qu'un mot à dire. Non seulement je pense comme le député de Kamloops (M. Fulton) que les arguments du ministre des Transports (M. Pickersgill) et du député de Red-Deer (M. Thompson) n'ont rien à voir avec l'urgence du débat, mais je signalerai aussi qu'un exemple récent réfute leur thèse.

Le vendredi 2 décembre, nous avons, en conformité de l'article 26 du Règlement, tenu un débat sur le conflit ouvrier alors très grave qui existait sur la côte ouest. Les négociations en vue de régler le conflit étaient déjà en cours. Le moment était critique. Pourtant, notre débat n'a pas nui au règlement du conflit. En fait, le différend a été réglé cinq jours plus tard.

L'importance d'une discussion de cette question à la Chambre se trouve accentuée dans ce cas-ci, car l'employeur est le gouvernement, qui partage avec nous l'enceinte du Parlement. Je soutiens donc, monsieur l'Orateur, qu'il est superflu pour le ministre des Transports d'opiner sur l'opportunité d'un débat. C'est notre droit garanti par la démocra-